

Séance du 5 mars 2015 à 19 heures  
Commune de Cahors – Salle Henri Martin

*Aujourd'hui, jeudi cinq mars deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors –Salle Henri Martin*

**Etaient présents :**

51 titulaires dont 9 possédant une procuration  
9 suppléants dont 1 possédant une procuration

**• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. RAFFY Gilles (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit)  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit), M. COLIN Henri (tit) procuration de Mme LASFARGUES Geneviève (tit), Mme LOOCK Martine (tit) procuration de M. MUNTE Serge (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme BOUIX Catherine (tit) procuration de M. BOUILLAGUET Vincent (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. COUPY Daniel (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit) procuration de M. HUREAUX Roland (tit), Mme BONNET Catherine (tit), Mme LE QUENTREC Yannick (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), M. SIMON Michel (tit),

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES

M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit)  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit) procuration de M. LABRO Didier (tit),  
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),  
Mme BOURDARIE Paulette (tit) procuration de M. PETIT Jean (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),

FRANCOULES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit)  
Mme SOLIVERES Hélène (sup),  
M. JARRY Daniel (tit),  
M. CORMANE Jean-Pierre (tit) procuration de Mme ARNAUDET Véronique (tit),

LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
Mme SALANIE Jacqueline (sup) procuration de M. REIX Jean-Albert (tit),

MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
PRADINES

M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit), M. PONS Stéphane (sup),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),  
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup)  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),  
M. DECREMPS Frédéric (sup),  
M. RAFFY Bernard (sup),  
M. BORIES Olivier (tit),  
M. FERNANDEZ Pierre (tit),  
M. GILBERT Joël (tit),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup),

**Secrétaire de séance :**

Mme ROUAT Géraldine,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150305-01\_05\_03\_2015-DE  
Regu le 09/03/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE RESSOURCE – Finances**

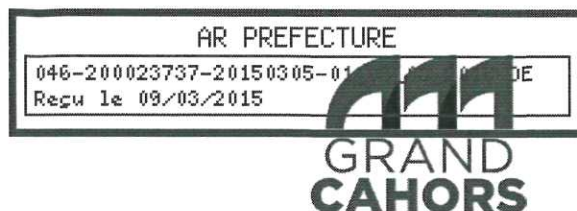
**Objet : EPIC REC – Remboursement des frais avancé par la ville de Cahors**

**A été adopté à l'UNANIMITE**

Délibération n° 1

POLE RESSOURCE

Affiché  
Le 16 MARS 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 5 mars 2015  
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR  
Service : Finances

**Objet : EPIC REC - Remboursement des frais avancés par la ville de Cahors**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 février 2015, vous avez reconnu l'intérêt communautaire du projet de « Scène de musiques actuelles », avec la création d'un Etablissement Public Industriel et commercial (EPIC) dénommé REC (Régie d'Equipements Culturels).

Compte tenu des délais de réception de l'arrêté préfectoral relatif à la création de l'EPIC, et de l'installation du Comité de Direction, la ville de Cahors continuera de payer les dépenses et d'encaisser les recettes jusqu'à la création du budget de l'EPIC REC.

Le Grand Cahors s'engage donc à rembourser l'intégralité des dépenses à la ville de Cahors par l'intermédiaire de l'EPIC REC et à encaisser l'intégralité des recettes.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser M. le Président à rembourser l'intégralité des dépenses à la ville de Cahors selon les modalités susvisées et à encaisser les recettes ;
- b- D'inscrire les crédits au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

